



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 1<sup>er</sup> mai 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le premier mai deux mille dix-sept (1<sup>er</sup> mai 2017) à 18h00 et à laquelle sont présents :

- La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- La conseillère, Madame Ariane Tremblay-Daoust, poste numéro 6

Sont absents et ont motivé leur absence :

- La conseillère, Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 0

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
1<sup>ER</sup> MAI 2017**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire;
- 2. Ratification de l'ordre du jour;
- 3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt numéro 04-2017;
- 4. Fin du remplacement au service du greffe;
- 5. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. RÉS. 104-17**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance extraordinaire.

**Adoptée**

**2. RÉS. 105-17**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**Adoptée**

**2830**



**3. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 04-2017**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'approuver le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 04-2017.

M. Hugues Jacob, directeur général, informe l'assistance que :

- Le nombre de personnes habiles à voter était de mille deux cent trente-huit (1 238);
- Le nombre de signatures requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin était de cent cinquante (150);
- Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de zéro (0);
- Le règlement 04-2017 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

**4. RÉS. 106-17 FIN DU REMPLACEMENT AU SERVICE DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjointe exécutive - volet greffe et services techniques est de retour de congé de maladie;

**CONSIDÉRANT** la résolution 112-16 entérinant l'embauche de madame Diane L'Heureux pour le remplacement dudit congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de mettre fin à l'emploi de madame Diane L'Heureux, affectée au remplacement de l'adjointe exécutive -volet greffe et services techniques, et ce, en date du 14 avril 2017 et de lui verser deux semaines de salaire à titre d'indemnité de départ ainsi que le paiement des avantages sociaux accumulés.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**5. RÉS. 107-17 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h34.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
**Hugues Jacob,**  
**Directeur général**  
**Secrétaire-trésorier**

\_\_\_\_\_  
**Maurice Plouffe,**  
**Maire**

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.